|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2018Genève, 17-27 avril 2018** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
|  | **Document C18/104-F** |
| **8 mai 2018** |
| **Original: anglais** |
|  |
| COMPTE RENDU DE LAPREMIèRE SéANCE PLéNIèRE |
| Mardi 17 avril 2018, de 14 h 30 à 16 h 30 |
| **Président:** M. R. ISMAILOV (Fédération de Russie) |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Sujets traités | Documents |
| 1 | Rapport sur les manifestations ITU Telecom World  | [C18/19(Rév.1)](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0019/en) |
| 2 | Rapports du Président du Groupe de travail du Conseil sur l'utilisation des six langues officielles de l'Union (GTC-LANG): Rapport du Groupe de travail du Conseil (Document C18/12) et rapport sur la mise en oeuvre de la Résolution 154 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires sur l'utilisation des six langues officielles de l'Union sur un pied d'égalité  | [C18/12](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0012/en), [C18/14](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0014/en) |
| 3 | Projets de plans opérationnels quadriennaux pour 2019-2022 | [C18/28(Rév.1)](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0028/en), [C18/29](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0029/en), [C18/30](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0030/en), [C18/31](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0031/en), [C18/32](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0032/en) |
| 4 | Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information | [C18/17](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0017/en) |
| 5 | Vente des publications de l'UIT et accès en ligne gratuit à ces publications | [C18/21](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0021/en) |

# 1 Rapport sur les manifestations ITU Telecom World (Document [C18/19 (Rév.1)](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0019/en))

1.1 Le Directeur exécutif d'ITU Telecom présente le Document C18/19(Rév.1), attirant en particulier l'attention sur les propositions figurant dans la partie 7 de ce document, et remercie les diverses entités et personnes qui ont contribué à faire d'ITU Telecom World 2017 un succès.

1.2 En ce qui concerne les propositions figurant dans la partie 7 du document, dont l'objet est d'aboutir, à terme, à la révision de la Résolution 11 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires, plusieurs conseillers insistent sur le fait que seule la Conférence de plénipotentiaires peut entreprendre la révision de cette Résolution. Les efforts déployés par le secrétariat afin de renforcer la participation des PME aux manifestations ITU Telecom World bénéficient d'un large soutien. Il est proposé que les Etats Membres aident les PME à assister à ces manifestations. Pour plusieurs conseillers, il convient de se pencher sur la question des solutions permettant d'attirer de grandes entreprises. Afin d'accroître le succès de la manifestation, il convient de revoir le format de la manifestation pour la rendre plus attractive pour le secteur privé et l'industrie. La modification du nom de la manifestation, proposition très bien accueillie, devra faire l'objet d'une réflexion approfondie. Le recensement des possibilités d'organiser d'autres activités, réunions, et manifestations de l'UIT dans le cadre d'ITU Telecom recueille un certain soutien. S'agissant de la proposition que le Comité ITU Telecom cesse de jouer le rôle consultatif qui lui a été confié, des informations supplémentaires sont demandées concernant les raisons pour lesquelles le Comité est inactif depuis 2015. Il est pris note du fait que l'organisation des manifestations ITU Telecom World dans un pays et un lieu différents chaque année présente des inconvénients pour l'Union, tant sur le plan financier que sur le plan opérationnel, et plusieurs conseillers conviennent qu'il faut accorder à l'Union la souplesse nécessaire pour lui permettre d'examiner les offres des Etats Membres en vue d'accueillir la manifestation pendant plusieurs années consécutives. Conformément à la Résolution 11 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires, il est déjà possible de tenir la manifestation tous les ans. Un conseiller propose d'organiser une manifestation chaque année à la même époque dans une région différente. D'autres conseillers se disent toutefois réticents à modifier la fréquence de la manifestation ou le roulement entre les régions, soulignant qu'il s'agit d'une question sensible. Il est indispensable que la procédure d'appel d'offres soit ouverte et transparente et que les propositions soient examinées sur la base d'indicateurs précis, compte tenu des meilleurs intérêts de l'Union. Un budget équilibré est également une priorité pour le maintien des manifestations.

1.3 Le Directeur exécutif d'ITU Telecom confirme que l'éventuelle révision de la Résolution 11 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires sera examinée plus avant à la PP-18 et souligne les mesures déjà en place pour veiller à ce que la procédure d'appel d'offres pour l'organisation des manifestations ITU Telecom World reste équitable et transparente. Bien que le Comité ITU Telecom ne soit pas actif, des réunions de consultation rassemblant le Secrétaire général et les Etats Membres sont organisées régulièrement depuis 2016 avant le début de chaque manifestation ITU Telecom. Depuis 2015, des mesures sont prises en vue de proposer aux PME des produits de sponsoring moins coûteux et d'autres solutions pour réduire le coût financier de la participation et attirer de grandes entreprises, lesquelles sont déjà nombreuses à avoir annoncé leur présence à la manifestation 2018.

1.4 Le Secrétaire général explique que, depuis le point culminant qu'a constitué l'édition de 1999 d'ITU Telecom World, il est devenu de plus en plus difficile d'encourager la participation du secteur privé. Outre les difficultés économiques qu'il rencontre, le secteur organise des manifestations concurrentes, notamment le Congrès mondial du mobile. Les opérateurs et équipementiers de téléphonie mobile, qui représentent la majorité des membres du Comité ITU Telecom, montrent peu d'intérêt pour la manifestation depuis 2009 et n'ont généralement pas donné suite aux invitations aux réunions du Comité, même si le Président du Comité continue de faire preuve d'un grand esprit de coopération. Lorsqu'il a pris ses fonctions en 2015, le Secrétaire général a par conséquent décidé de cesser de consulter le Comité. Le fait de donner une nouvelle orientation aux manifestations ITU Telecom World, qui étaient au départ des expositions techniques s'adressant aux opérateurs, pour l'axer sur l'appui aux PME du secteur des TIC permettra d'attirer de grandes sociétés à la recherche de partenariats avec des entreprises plus petites. Il faut impérativement rendre la plate-forme attrayante autant pour les PME que pour les administrations et les grandes entreprises.

1.5 Il est pris **note** du Document C18/19(Rév.1).

# 2 Rapports du Président du Groupe de travail du Conseil sur l'utilisation des six langues officielles de l'Union (GTC-LANG): Rapport du Groupe de travail du Conseil (Document [C18/12](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0012/en)) et rapport sur la mise en oeuvre de la Résolution 154 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires sur l'utilisation des six langues officielles de l'Union sur un pied d'égalité (Document [C18/14](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0014/en))

2.1 Le Président du GTC-LANG présente les Documents C18/12 et C18/14. Le Groupe de travail a examiné les coûts de traduction des documents ainsi qu'une évaluation des procédures de traduction, et a proposé une classification des documents aux fins de l'évaluation de la qualité. Des essais dans les domaines de l'interprétation à distance, de la traduction automatique et du sous-titrage automatique, ainsi qu'un projet pilote relatif à la traduction des pages web avec le concours de certaines administrations sont en cours. Un projet pilote est également en cours de mise en oeuvre concernant le recours à l'intelligence artificielle et à la technologie pour moderniser les services de traduction et d'interprétation à titre de mesure de réduction des coûts, sur une proposition de la Chine. La Fédération de Russie a élaboré une proposition de révision de la Résolution 154 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires, que le Groupe de travail recommande au Conseil de transmettre à la PP-18.

2.2 Les conseillers prennent note avec satisfaction du projet pilote relatif à l'utilisation de l'intelligence artificielle et des projets visant à promouvoir les technologies dans le domaine des langues afin de rationaliser les procédures de traduction et d'interprétation et de réduire les coûts. L'aide fournie par les Etats Membres pour assurer la traduction du site de l'UIT est la bienvenue, mais il faut impérativement veiller à vérifier que la qualité est suffisante. En tant qu'organisation chargée de l'étude des nouvelles technologies, l'UIT doit montrer l'exemple dans la mise en oeuvre desdites technologies. Un conseiller fait remarquer que l'on pourrait envisager de réduire la longueur des textes publiés sur le site web à titre de mesure de réduction des coûts.

2.3 Un conseiller demande des précisions concernant le rôle que jouera le Secrétariat général si la traduction des pages web est assurée par les administrations; les fonctionnaires des services linguistiques de l'UIT devraient être chargés d'encadrer, selon le principe de diligence due, la traduction et la publication des textes sur le site de l'UIT, et non assurer simplement une supervision et une assistance comme le laissent entendre les notes de bas de page des Documents C18/12 et C18/14. Le Secrétariat général de l'UIT devrait continuer d'être responsable et comptable de la qualité des traductions.

2.4 Le Vice-Secrétaire général confirme que le principe de diligence due s'appliquera. Même si les traductions ne seront pas relues mot à mot, le secrétariat sera toujours responsable de la qualité du contenu web. Cette nouvelle méthode permettra néanmoins de multiplier par trois ou quatre le nombre de textes traduits et publiés en ligne, sans répercussions budgétaires pour l'organisation. Les résultats du projet pilote seront présentés à la Conférence de plénipotentiaires.

2.5 Le Conseil **approuve** le Document C18/12. Il **prend note** du Document C18/14, **approuve** les recommandations qu'il contient et **décide** de transmettre ce document à la PP-18.

# 3 Projets de plans opérationnels quadriennaux pour 2019-2022 (Documents [C18/28(Rév.1)](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0028/en), [C18/29](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0029/en), [C18/30](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0030/en), [C18/31](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0031/en) et [C18/32](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0032/en))

3.1 Le Vice-Secrétaire général présente le Document C18/32, qui contient le projet de Résolution approuvant les projets de plans opérationnels quadriennaux glissants des Secteurs et du Secrétariat général pour la période 2019-2022. Tous ces plans opérationnels sont élaborés selon une méthode et un format rationnalisés conformes au Plan stratégique pour la période 2016‑2019. Chaque plan a été examiné par le groupe consultatif du Secteur concerné tandis que le Plan opérationnel du Secrétariat général a été examiné par les groupes consultatifs des trois Secteurs.

3.2 L'Adjoint au Directeur du BR présente le plan opérationnel glissant de l'UIT-R pour la période 2019-2022 (Document C18/28(Rév.1)), l'Adjoint au Directeur du TSB présente celui de l'UIT-T (Document C18/29), l'Adjoint au Directeur du BDT présente celui de l'UIT-D (Document C18/30) et la Chef du Département de la planification stratégique et des relations avec les membres présente celui du Secrétariat général (Document C18/31).

3.3 Un conseiller appuie le projet de plan opérationnel de l'UIT-D, en particulier les mesures visant à renforcer les capacités des Etats Membres, en particulier des pays en développement, dans les domaines de l'inclusion numérique, des télécommunications d'urgences, des partenariats publics et de la cybersécurité. Un autre conseiller émet des réserves quant au projet de plan opérationnel du Secteur des radiocommunications (Document C18/28(Rév.1)), en particulier concernant l'allongement du temps de traitement des fiches de notification des réseaux à satellite et le non-respect, pendant de longues périodes, du délai obligatoire établi; à cet égard, il est nécessaire que le BR prenne d'urgence des mesures sur les plans organisationnel et technique pour résoudre ce problème.

3.4 Le Conseil **approuve** les plans opérationnels quadriennaux glissants de l'UIT-R, de l'UIT-T, de l'UIT-D et du Secrétariat général et **adopte** la Résolution figurant dans le Document C18/32.

# 4 Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information (Document [C18/17](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0017/en))

4.1 La représentante du secrétariat présente le rapport du Secrétaire général sur la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information figurant dans le Document C18/17.

4.2 Le Conseil **prend note** de la célébration en 2018 de la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information sur le thème "L'intelligence artificielle au service du bien social" et **approuve** le thème "Réduire l'écart en matière de normalisation" pour la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information en 2019.

# 5 Vente des publications de l'UIT et accès en ligne gratuit à ces publications

5.1 Le Chef du Département de la gestion des ressources financières présente le rapport du Secrétaire général sur la vente des publications de l'UIT et l'accès en ligne gratuit à ces publications figurant dans le Document C18/21. L'accès en ligne gratuit aux publications de l'UIT a été considérablement élargi et concerne désormais également les bases de données sur les statistiques et les indicateurs, qui sont accessibles gratuitement; grâce à la parution en 2017 de nouvelles éditions de documents importants relatifs au service maritime, les recettes des ventes ont atteint 19,5 millions CHF. Il est proposé de faire figurer, à l'avenir, ces informations dans le rapport annuel sur l'activité de l'Union (Document 35), afin qu'il ne soit plus nécessaire d'élaborer un rapport séparé.

5.2 Les conseillers prennent note avec satisfaction de l'élargissement de l'accès en ligne gratuit aux publications et de son absence de répercussions financières, et un conseiller évoque la possibilité d'insérer des filigranes dans les nouvelles publications relatives au service maritime afin d'empêcher les copies illicites; de telles mesures peuvent contribuer à accroître les recettes provenant des ventes.

5.3 Le Conseil **prend note** du Document C18/21.

Le Secrétaire général: Le Président:
H. ZHAO R. ISMAILOV